

députés devraient être épiés, et non seulement quelques-uns. Nous devons tous être traités sur un pied d'égalité. Le Parlement est supérieur aux fonctionnaires. Nous sommes mandatés par le peuple et, partant, c'est au peuple que nous devons rendre compte et non pas à des gens qui ont des calepins dans leurs poches et qui se promènent dans les couloirs.

[Traduction]

Une voix: Y a-t-il un espion à la tribune des journalistes ou à la tribune officielle?

[Français]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai eu moi-même l'occasion de me plaindre, il n'y a pas longtemps, du fait que j'étais trop épié, et je comprends parfaitement les sentiments de l'honorable député.

[Traduction]

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question complémentaire à propos des présences. Sait-il que le ministre des Finances, qui ne devrait pas être à la Chambre, est aujourd'hui parmi nous, et lui en a-t-il donné la permission?

Une voix: Vous êtes un méchant garnement.

LES LANGUES OFFICIELLES

LA MISE EN VIGUEUR DE LA LOI PAR ANTICIPATION—LE RENVOI DES COMMISSIONNAIRES DES MUSÉES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le greffier du Conseil privé en octobre dernier a fait paraître un mémoire—comme l'a révélé le secrétaire général du Musée national—demandant l'application hâtive des dispositions du bill sur les langues officielles. Si c'est le cas, sous l'autorité de qui ou de quel texte a-t-il agi?

M. l'Orateur: Comme le député parle d'un incident qui se serait produit en octobre dernier, je doute de l'urgence de la question. Si elle est urgente, et elle ne me paraît certes pas l'être, et que de l'air du premier ministre on peut y répondre, je n'y vois pas d'inconvénient.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, si le sujet ne peut être examiné à l'ordre du jour, je pourrais peut-être poser la question de privilège pour en traiter. Le bill sur les langues officielles, nous le savons, n'a pas encore été examiné à la Chambre, et si des gens reçoivent des circulaires provenant de

sources officielles, c'est que quelqu'un en a autorisé l'envoi, car le Parlement ne les a certainement pas approuvées.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être tirer la chose au clair. Une fois que le bill sur les langues officielles eût été présenté à la Chambre en octobre dernier, pour y subir la première lecture, le greffier du Conseil privé a effectivement écrit, avec mon autorisation, aux divers dirigeants des ministères leur conseillant, à la lumière des projets du gouvernement, de prendre des mesures préliminaires en attendant le jour où ils devraient appliquer la loi en question. Le message ne contenait aucune directive précise mais indiquait simplement la nécessité des dispositions à prendre afin que les ministères puissent donner suite aux mesures exigées d'eux au moment voulu.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le secrétaire général du Musée national a laissé entendre qu'on avait pris des mesures dans le cas des commissionnaires.

Le très hon. M. Trudeau: Il se peut qu'il ait fait cette déclaration, mais il ne s'agissait pas d'une directive du gouvernement.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RAPPORT STANBURY-FIELD SUR LES CHARGES FISCALES DES INDIENS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question concerne ce qu'on appelle le rapport Stanbury-Field sur les charges fiscales des personnes d'origine indienne et la réponse faite à la Chambre, mardi dernier, par le ministre. Celui-ci a mentionné l'existence de certains aspects du rapport concernant le caractère confidentiel des charges fiscales des particuliers. A ce propos, accepterait-il de déposer à la Chambre les documents qui autorisent cette étude et voudrait-il indiquer les sources, l'autorité, et ainsi de suite?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je vais étudier la question et je ferai rapport à la Chambre aussitôt que je le pourrai.

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES MESURES POUR REMÉDIER À LA PÉNURIE DE PERSONNEL MÉDICAL

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a